

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 22	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, M. MOLIN ; Mme PINGAT, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	
Nb de procurations : 4	<b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</b> M. PETIGNY pouvoir à Mme BOUDRY Mme CALONNE pouvoir à Mme BUGADA Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ Mme CHATEAU pouvoir à Mme DEPIERRE
Convocation du : 17 / 09 / 2024	<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme PINGAT

**DÉLIBÉRATION N° 08 :**

**Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la Maire informe le Conseil municipal que la commission de promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Jura en date du 20 Septembre 2024 a donné un avis favorable à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe.

Madame La Maire propose, de procéder à la promotion interne de cet agent promouvable

Elle précise qu'il s'avère nécessaire de créer l'emploi correspondant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

A compter **du 1<sup>er</sup> Octobre 2024** :

- **DE CREER** un emploi de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs présenté au 1<sup>er</sup> Octobre 2024
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget 2024 de la Commune d'Arbois.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Arbois, le 30 septembre 2024

La Maire,

  
Valérie DEPIERRE



La Secrétaire de Séance,

Martine PINGAT

